



# Ni blanc-seing, Ni complice !

**21 avril 2020**

Les CSE se succèdent dans la période et, comme trop souvent, la direction a pour principal objectif d'obtenir une majorité. Que ce soit sur les mesures mises en place dans le cadre de reprise d'activités ou de recours au chômage partiel, la direction cherche à obtenir le consentement d'organisation syndicale. Pour la CGT, même si la situation est unique, il n'est pas question d'accepter de donner un blanc seing à la reprise d'activités ou de se rendre complice d'optimisation des aides de l'état.

Avant de débiter les points à l'ordre du jour, le directeur a annoncé la venue du nouveau PDG Pierre Eric POMMELLET le 28 avril 2020. Venir et organiser une tournée des sites en plein confinement montre toute l'attention et le sérieux que porte réellement la direction centrale sur la « crise COVID ». Espérons que le PDG n'aura pas la mauvaise idée d'aller saluer l'équipage ou les intervenants de la PSM du SUFFREN.

## **Consultation sur le recours au chômage partiel.**

Avec la mesure de confinement, le gouvernement a réformé les demandes de recours au chômage partiel et toutes les entreprises qui « subissent » une baisse de leurs activités peuvent en faire la demande. C'est le cas de Naval Group Cherbourg.

Sur le fond, que l'établissement de Cherbourg demande une aide de l'état pour permettre la rémunération de tous les personnels à taux plein est compréhensible, même si nous pouvons avoir quelques étonnements :

- Pour l'activité de Naval Group, il n'y a pas réellement de perte mais des reports de budgets puisqu'aucune commande n'a été annulée,
- son excellente santé financière aussi bien en trésorerie, en chiffre d'affaire et en commandes,
- la non remise en cause du versement de dividende aux actionnaires, pas plus que la distribution d'actions gratuites pour les 80 « méritants » qui pour rappel ne sont pas ceux qui prennent le plus de risques dans la période. Si au moins cet argent bénéficiait aux agents d'entretien, gardiennage...

Mais ce qui a choqué la CGT c'est la hauteur de « l'inactivité » présentée aux élus. Baser le calcul sur une inactivité à 69% pour 3096 personnels inscrits n'est pas du domaine de l'erreur ou de la précaution mais de l'**optimisation des aides d'état**. Prendre comme référence de calcul 3096 personnels, c'est oublier que les PMAD ne sont pas éligibles et que d'autres absences sont déjà rémunérées (maladie, maternité etc...).

Pour finir, dans la période considérée, presque **30 000 journées de RTT seront imposées** et il faudrait aussi les exclure du calcul ! Faire main basse sur les congés des personnels et vouloir récupérer ces mêmes heures non travaillées en chômage partiel, ça a probablement un nom...

Depuis le début du confinement **la CGT a exigé le maintien de la rémunération** pour tous les personnels, mais pas à n'importe quel prix !

Beaucoup d'entreprise vont avoir besoin du chômage partiel, cela ne fait aucun doute. De là à accepter de participer au braquage des aides pour sauver Naval Group, il y a de la marge. Aujourd'hui, Naval Group « optimise » sa demande d'aide de l'état. **Accepter que les grosses entreprises exagèrent et se gavent pendant cette crise, c'est creuser encore plus le budget de l'état et donc accepter rapidement.... que les mêmes nous expliquent la nécessité de réformer, de faire des plans d'économie ou de travailler plus pour QU'ILS gagnent plus.** La CGT ne se rendra pas complice d'une telle arnaque qui va à l'encontre de la solidarité des « gros » envers les fragiles qui prévaut dans la période.

**La CGT s'est abstenue ainsi que FO alors que les partenaires sociaux CFDT, UNSA et CFE-CGC se prononçaient favorablement.**

## **Consultation sur les conditions de reprise en production.**

Après le tertiaire c'est au tour de la reprise des activités de production d'être soumis au vote du CSE. A chaque fois, la procédure consiste à faire une expérimentation (actuellement les électriciens) afin de mettre en place les gestes barrières individuels et collectifs, d'imposer des règles et une organisation. Ensuite et après consultation, cette expérimentation est élargie à plusieurs services, oubliant au passage les spécificités des différents secteurs.

**Sur la forme**, il y a encore trop d'interrogation et « d'oubli ». La question des ordinateurs en libre service comme les tablettes et autres interfaces communes doivent trouver une autre réponse que la seule mise à disposition de lingettes. La question du pointage aussi doit être posée clairement. Il est évident que dans une organisation en horaire fixe et en bordée de 6h personne ne fera de cumul ! Pour éviter les « engorgements » dans les vestiaires (impossibilité de se changer à côté de son voisin), la CGT a demandé que tous les personnels soient placés « sans badgeage ». Nous avons été SEULS à le demander, la question du pointage semble être une exigence pour certains partenaires sociaux comme pour la direction qui fera porter les retards d'attentes aux salariés...

**Sur le fond**, donner un avis sur une procédure expérimentée sur quelques uns pour l'élargir ensuite sans informations ni consultations ne peut nous satisfaire. L'expérience du porte avions nucléaire Charles de Gaulle avec ses plus de milles marins infectés par le COVID-19 remet en cause certaines certitudes. La question de la circulation de l'air en circuit fermé est posée comme un possible facteur aggravant de la propagation du virus à bord. Cette expérience devrait nous faire réfléchir sur des procédures de reprises en tertiaire en salle climatisée ou à bord du sous marin...

Les élus devraient être consultés sur la reprise d'activités et sur les mesures qui les accompagne. Pour la CGT, comme pour la consultation sur le tertiaire, il était hors de question de donner un « blanc-seing » à la direction sur la reprise des activités de production derrière une consultation généraliste.

**La CGT s'est prononcée CONTRE, FO et la Cfe-CGC s'abstenant alors que la CFDT et l'UNSA se prononçaient favorablement.**

## **Information sur les activités de maintenance.**

A la demande des élus, la direction a présenté les activités de maintenance en cours et prévues pendant cette période de confinement. Profiter de la disponibilité des locaux pour permettre des opérations qui exigent l'inactivité des opérateurs est sûrement une « idée gagnante » mais pas dans n'importe quelles conditions...

Sans l'intervention des élus nous n'aurions pas eu connaissance de ces travaux... pas de visites, pas de présentations et pourtant un risque accru dans le cadre actuel. Quand il s'agit de travaux réalisés par des entreprises extérieures, comme pour ceux faits en internes, la question de la maîtrise du risque se pose.

La question qui se pose aussitôt est : une partie de la maintenance réalisée dès maintenant, **y aura-t-il une fermeture estivale ?** La réponse de la direction est très évasive et renvoie à la décision du directeur (absent en fin de séance). La seule certitude c'est qu'il a des opérations majeures à faire cet été.

**Aujourd'hui les fermetures du site de Cherbourg ne sont pas annulées !**

## **Questions diverses.**

Suite aux divers articles parus dans la presse locale, la CGT a demandé à la direction des éclaircissements sur les annonces de « gel des embauches » et les conséquences qu'il peut y avoir sur la réalisation du **Plan de Postes à Pourvoir**. Si le plan de recrutement est toujours valable sur le premier semestre, la direction ne cache pas qu'il y aura des arbitrages à faire sur le second semestre. Ce deuxième semestre est généralement celui qui voit le plus d'embauche dans les métiers de Prod.

**Comment comprendre que certaines embauches ne seraient plus valables alors qu'aucun contrat n'a été annulé?**

**La direction va faire du mot SOLIDARITE un leitmotiv.**

**Mais la solidarité pour qui ?**

**Pour l'entreprise en faisant don de ses congés**

**à un pseudo fond ?**

**Pour les salariés à qui on impose RTT**

**et fermeture d'établissement ?**